

Formulaire de Demande d'Ouverture de Compte Particulier

Cocher la case appropriée, sauf indication contraire. Compléter en lettres majuscules.

N'hésitez pas à solliciter notre personnel si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire ou de renseignements complémentaires.

1. CHOISISSEZ LE TYPE DE COMPTE

Compte-Chèque (CC) Dépôt Fixe (DF) Compte d'Épargne Premium (CEP) Compte à Vue en Devise (CD)

No. ref. compte	Type CC/DF CEP/CD	Devise du DF ou CD	Carnets de chèques et de versement		Relevés		Numéro de compte (réservé à la Banque)	Initiales (réservé à la Banque)
			Personnalisation	Type/Taille	Fréquence (Indiquez le jour ou la date)	Langue		
1.				Carnet de chèques <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 200 Carnet de versements <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 200	<input type="checkbox"/> périodicité normale* <input type="checkbox"/> autre (veuillez préciser)*	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais		
2.				Carnet de chèques <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 200 Carnet de versements <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 200	<input type="checkbox"/> périodicité normale* <input type="checkbox"/> autre (veuillez préciser)*	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais		
3.				Carnet de chèques <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 200 Carnet de versements <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 200	<input type="checkbox"/> périodicité normale* <input type="checkbox"/> autre (veuillez préciser)*	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais		
4.				Carnet de chèques <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 200 Carnet de versements <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 200	<input type="checkbox"/> périodicité normale* <input type="checkbox"/> autre (veuillez préciser)*	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais		
5.				Carnet de chèques <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 200 Carnet de versements <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 200	<input type="checkbox"/> périodicité normale* <input type="checkbox"/> autre (veuillez préciser)*	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais		
6.				Carnet de chèques <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 200 Carnet de versements <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 200	<input type="checkbox"/> périodicité normale* <input type="checkbox"/> autre (veuillez préciser)*	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais		

* La périodicité normale des relevés est mensuelle pour les CC, et trimestrielle pour les CEP et les CD. Il n'y a pas de relevé pour les DF. Si une fréquence différente est sélectionnée, des frais supplémentaires pourront être imputés au compte. Veuillez consulter le tableau des frais et droits pour plus d'informations. Les différentes périodicités disponibles sont les suivantes: quotidienne, hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle, trimestrielle. Indiquez le jour ou la date auquel vous souhaitez que le relevé soit établi. Si vous souhaitez ouvrir plus de six comptes, veuillez demander un exemplaire du Supplément au formulaire de Demande d'Ouverture de Compte et le remplir.

2. DETAILS PERSONNELS

Demandeur 1

Titre Nom de famille

Prénoms

Date de naissance Profession(s) / Activité(s)

Adresse de correspondance

BP	No. de rue	Nom de rue			
Quartier	Ville		Etat	Code postal	
Pays					

Coordonnées

Tél. domicile Tél. travail No. de portable

Fax Adresse de courriel (e-mail)

Demandeur 2 (le cas échéant)

Titre

Nom de famille

Prénoms

Date de naissance

Profession(s) / Activité(s)

Adresse postale

BP		No. de rue		Nom de rue					
Quartier				Ville		Etat		Code postal	
Pays									

Coordonnées

Tél. domicile

Tél. travail

No. de portable

Fax

Adresse de courriel (e-mail)

3. MANDAT POUR LES OPÉRATIONS

Signataires autorisés

Nom(s) et prénom(s) de la personne autorisée	Spécimen de signature

Noter que chaque signataire autorisé doit remplir un formulaire de Contrôle d'Identité à 100 points.

CONFIRMER LES MODALITÉS DE SIGNATURE (cocher la case correspondante)

- Une seule signature.** Tout signataire autorisé peut effectuer des opérations sur le compte sans l'approbation des autres.
- Tous signent.** Tous les signataires autorisés doivent approuver les opérations effectuées sur le compte.
- Deux signatures.** Toute opération effectuée sur le compte doit être approuvée par deux des signataires autorisés.
- Autre** _____

Et sont autorisés à :

1. signer, tirer, établir, escompter, accepter ou endosser des chèques, effets, traites, billets à ordre, prélèvements et autres instruments ;
2. mettre le ou les comptes à découvert ou en augmenter le découvert ;
3. effectuer des opérations ou passer des accords pour effectuer des opérations sur le ou les comptes par tout biais autorisé par BRED (Vanuatu) Limited (la Banque), y compris par voie électronique, mécanographique ou par tout autre moyen ;
4. autoriser des virements et des prélèvements automatiques ;
5. placer de l'argent en dépôt portant intérêt et recevoir des remboursements et des intérêts et gérer les certificats de dépôt ;
6. accuser réception de documents d'expédition et autres documents similaires et signer des demandes de lettre de crédit ;
7. accepter et accuser réception de boîtes, colis, documents ou biens détenus en notre nom par la Banque ou autrement ;
8. de manière générale, à agir de façon raisonnable et professionnelle lors de ses rapports, transactions et négociations avec la Banque.

Nous avons autorisé chaque signataire individuellement à endosser tous chèques, lettres de change ou traites qui pourraient être versés à notre crédit, y compris des chèques, lettres de change ou traites payables à l'un d'entre nous ou à nous tous, individuellement ou collectivement, et ceux qui ne sont payables autrement qu'à nous tous peuvent être versés au crédit du ou des compte(s) conjoint(s) par l'un ou plusieurs d'entre nous sans question de la Banque.

Nous sommes solidairement responsables vis-à-vis de la Banque de toute dette encourue ou susceptible de l'être en vertu de notre ou nos compte(s) mentionné(s) ou résultant d'un document, acte, affaire et chose mentionnés dans les présentes dispositions et toute dette de ce type sera payée à la Banque sur demande écrite.

Sous réserve de toute disposition légale contraire, en cas de décès de l'un ou de plusieurs d'entre nous, la Banque peut détenir sur ordre du ou des survivants tout solde créditeur sur le ou les comptes mentionnés et tout ou tous versements sur compte joint, y compris les intérêts courus et à écheoir, et tout bien détenu par la Banque en notre nom, mais sans préjudice de tout droit que la Banque pourrait avoir en vertu de la loi ou en équité relativement à de tels soldes, dépôts et biens ou de toute mesure la Banque peut prendre ou de tout recours qu'elle peut avoir en cas de réclamation par un tiers distinct du ou des survivants.

Tous les mandats antérieurs relatifs aux objets visés ci-dessus sont remplacés par les présentes dispositions, sauf pour les dettes encore indéterminées et les instruments déjà tirés ou signés en vertu de ces mandats mais pas encore présentés et/ou payés.

En cas de décès de l'un d'entre nous, le présent mandat lie nos exécuteurs, administrateurs, mandataires personnels et tous ayant-droits relativement à tous les documents, actes, affaires et choses faits ou signés en vertu du présent mandat avant que la Banque ne reçoive notification de la révocation du mandat.

4. ACCEPTATION ET CONSENTEMENT

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des dispositions suivantes et y consentir:

1. **Confidentialité** : La Banque s'engage à assurer la confidentialité, protection et exactitude de vos données personnelles en sa possession, sous réserve de la législation de Vanuatu citée ci-dessous :
 - (i) Le secret bancaire garanti par l'article 381 de la Loi relative aux Sociétés, Chapitre 191, la Loi relative aux Sociétés Fiduciaires, Chapitre 69 et l'article 125 de la Loi relative aux Sociétés Internationales, Chapitre 222 connaît des limites. A Vanuatu, les administrateurs et les employés de la Banque sont tenus de fournir certaines preuves et informations aux organismes réglementaires et gouvernementaux en application de la législation du pays et/ou en exécution d'ordonnances de la Cour Suprême du Vanuatu (par exemple, dans le cadre de poursuites pénales). Cette obligation existe également à l'égard d'autorités étrangères, lorsque la République de Vanuatu accorde une assistance réciproque au pays concerné en vertu de textes en vigueur à Vanuatu, dont la Loi relative aux Produits d'Activité Criminelle, Chapitre 284, la Loi relative à l'Assistance Réciproque en Matière d'Affaires Criminelles, Chapitre 285, la Loi relative aux Rapports sur les Transactions Financières, Chapitre 268 et la Loi relative à la Lutte contre le Terrorisme et le Crime Organisé Transnational, Chapitre 313, telles que modifiées, ou de toute autre loi du Vanuatu en vigueur. Tous les frais encourus par la Banque à cet égard seront à votre charge.
 - (ii) Sous réserve de toute obligation incombant à la Banque en vertu de la législation de la République de Vanuatu, et notamment des lois visées à l'alinéa i) ci-dessus, vous autorisez en outre la Banque à communiquer à tout moment et jusqu'à nouvel ordre à la Section des Renseignements Financiers du Vanuatu des informations relatives à votre ou vos comptes et aux opérations effectuées sur ces comptes.

Relativement aux parties mentionnées dans les présentes dispositions, vous dégagez expressément la Banque de toute obligation de conformité à des dispositions relatives à la confidentialité stipulées dans un texte de loi en vigueur dans la République de Vanuatu.

2. **Communication** :
 - (i) Toute correspondance sera envoyée par la poste à l'adresse que vous avez fournie à la Banque au moment de l'ouverture du ou des comptes.
 - (ii) La Banque a toute latitude, sans exception, pour conserver toute correspondance, à son initiative ou sur demande écrite de votre part. Il est convenu que la Banque considère tout courrier qu'elle a conservé comme ayant été délivré en bonne et due forme et qu'elle n'encourt aucune responsabilité à cet égard.
 - (iii) Toutes les communications de la Banque sont réputées avoir été transmises lorsqu'elles ont été expédiées ou tenues à votre disposition conformément aux dernières instructions en date. La date figurant sur la copie de toute communication ou reçu d'expédition enregistrée dans les dossiers de la Banque constitue la preuve concluante de la date effective d'expédition.
3. **Vérification de votre identité** : La Banque vérifie votre identité et celle de vos représentants respectifs en comparant les signatures avec les spécimens de signature déposés auprès de la Banque. La Banque peut se contenter de ces procédures de contrôle, mais se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité plus rigoureux. Vous exonérez la Banque de toute responsabilité en cas de préjudice consécutif à une autorisation défectueuse ou à la non détection de faux.
4. **Liste des taux, frais et droits** : Une liste des taux, frais et droits pratiqués par la Banque est affichée dans les locaux de la Banque et/ou tenue à disposition sur demande.
5. **Indemnisation** : Vous vous engagez à indemniser et continuer à indemniser la Banque, ainsi que ses administrateurs et employés de tout préjudice, toute perte ou toute responsabilité (y compris toute amende ou sanction) encourus en conséquence directe ou indirecte du fait que les avoirs déposés auprès de la Banque ont été prouvés, ou sont suspectés, être le produit d'activités criminelles.

6. **Instructions de la Cour Suprême :** Vous autorisez la Banque à saisir la Cour Suprême de Vanuatu de toute requête ou à solliciter des instructions de la Cour Suprême de Vanuatu au sujet d'avoirs déposés auprès de la Banque au cas où un litige résulterait de l'une des questions visées ci-dessus ou en cas d'infraction avérée ou potentielle aux dispositions des lois visées au paragraphe 1.i).

7. **Dénonciation du contrat :**

- i) La Banque se réserve le droit de mettre fin à ses relations d'affaires avec vous à tout moment et avec effet immédiat, et notamment d'annuler les facilités de crédit proposées ou accordées ou des virements de fonds, auquel cas toute somme impayée devient exigible et payable immédiatement.
- ii) Vous pouvez clôturer vos comptes à la Banque à tout moment. Cependant, vous devrez continuer d'acquitter toutes vos obligations jusqu'à ce que toutes les opérations effectuées sur le ou les comptes soient achevées et que toutes les sommes dues à la Banque soient payées intégralement, intérêts et frais bancaires compris.

8. **Autres conditions :** Les conditions précédentes doivent être lues en conjonction avec toute autre condition que la Banque peut vous imposer (y compris toute condition visée dans une déclaration légale remise par le ou les soussignés à la Banque dans le cadre de l'ouverture et/ou de la gestion de ce ou ces comptes). En cas d'incompatibilité, les présentes conditions prévalent.

5. INSTRUCTIONS PAR TELECOPIE, AUTORISATION ET INDEMNISATION

Si vous souhaitez gérer et effectuer des transactions sur votre/vos comptes par télécopie, veuillez lire cette section attentivement et cocher la case ci-dessous.

Oui, je souhaite/nous souhaitons effectuer des opérations par télécopie (fax).

Il serait pratique et dans mon/notre intérêt de pouvoir transmettre, à l'occasion et à tout moment, des instructions par transmission télécopiée à la Banque relativement aux comptes, services ou autres arrangements quels qu'ils soient que j'ai/nous avons à présent ou que je pourrais/nous pourrions avoir à l'avenir avec la Banque. Je prie/Nous prions donc la Banque de bien vouloir accepter à l'occasion et d'agir (en toute latitude) suivant des instructions, requêtes ou demandes reçues par voie de transmission télécopiée relativement au versement d'argent dans toute devise au débit ou au crédit d'un compte auprès de la Banque ou de toute autre banque ou de tout établissement d'une ou des parties tel que stipulé dans la demande, la requête ou l'instruction.

- 1. J'accepte/Nous acceptons et je reconnais / nous reconnaissons que :
 - (a) la télécopie n'est pas un moyen sûr et confidentiel de transmettre des instructions à la Banque ;
 - (b) d'autres moyens plus sûrs existent ;
 - (c) la télécopie peut être l'objet d'interférence par autrui, notamment, mais pas uniquement, de modification, d'interception, et de lecture par des tiers non autorisés.
- 2. J'accepte/Nous acceptons les risques relatifs aux dispositions précédentes et exonère/exonérons la Banque de la responsabilité qui lui incomberait dans d'autres circonstances de veiller à confidentialité de nos communications.
- 3. En considération du fait que la Banque accepte de temps à autre (à sa discrétion) des instructions de ma/notre part par télécopie, il est convenu que :
 - (a) chaque instruction télécopiée sera délivrée conformément à mes/nos mandats en vigueur auprès de la Banque et sous une forme jugée satisfaisante par la Banque ;
 - (b) dans la mesure où l'instruction télécopiée semble authentique, la Banque n'aura pas à vérifier l'authenticité ou l'exactitude d'une instruction de ma/notre part ou censée avoir été envoyée par moi/nous ;
 - (c) la Banque peut agir sur tout ordre stipulé dans de telles instructions télécopiées, peu importe l'identité de la personne ayant transmis les instructions, véritables ou prétendues, et le fait qu'elles puissent avoir été :
 - (i) formulées ou transmises par erreur ou frauduleusement ; ou
 - (ii) modifiées ou altérées préalablement à ou au cours de la transmission ;
 - (d) la Banque a toute latitude pour différer une action consécutive en tout ou en partie à une instruction télécopiée dans l'attente de plus amples informations ou confirmation de ma/notre part, mais ne se trouve nullement dans l'obligation de le faire ;
 - (e) la Banque est exonérée et indemnisée de tous préjudices, coûts, réclamations, pertes et dépenses relatifs au fait que :
 - (i) la Banque a agi conformément à une instruction télécopiée en tout ou en partie ; ou
 - (ii) la Banque a exercé le pouvoir discrétionnaire qui lui est conféré ; sauf dans la mesure où la Banque a fait preuve de négligence relativement à l'instruction télécopiée en question ;
 - (f) la Banque est indemnisée et continuera d'être indemnisée de tous préjudices, coûts, actions, réclamations, sommations, dettes, obligations et pertes (notamment des intérêts et des frais de justice) et dépenses de toute nature (réelles ou éventuelles) subis ou encourus par la Banque ou dont elle est menacée de faire l'objet en raison du fait que la Banque a accepté et agi de bonne foi suivant des instructions données à la Banque et autorisées par le ou les signataires autorisés.
 - (g) J'autorise/Nous autorisons la Banque à débiter l'un de mes/nos comptes auprès de la Banque de toute somme qui serait due à la Banque en vertu des indemnités visées à l'alinéa précédent.
 - (h) Lorsque deux parties ou plus indemnisent la Banque, celles-ci sont conjointement et solidairement responsables envers la Banque.
 - (i) L'indemnisation sera considérée comme partie intégrante des dispositions et conditions de la Banque régissant l'utilisation des comptes et des produits de la Banque ;
 - (ii) La Banque peut dénoncer ce service, et ajouter ou supprimer des modalités d'utilisation à son gré moyennant préavis raisonnable.

6. TRANSACTIONS BANCAIRES PAR INTERNET

Si vous souhaitez consulter et effectuer des transactions sur votre/vos comptes par internet, veuillez lire cette section attentivement et cocher la case correspondante.

Oui, tous les comptes doivent être consultables par internet.

Oui, certains comptes doivent être consultables par internet. Cochez les cases correspondant aux numéros de référence des comptes ci-dessous en vous reportant aux informations visées dans la Partie 1.

1.

2.

3.

Si vous souhaitez ouvrir de plus de six comptes et que des comptes spécifiques doivent être consultables par internet, veuillez en noter les détails dans le supplément au Formulaire de Demande d'Ouverture de Compte.

NB : Si vous avez coché la case 'tous les comptes' (ci-dessus), les comptes énumérés dans le supplément seront également consultables par internet.

4.

5.

6.

Je confirme/Nous confirmons que nous souscrivons à un service de la Banque appelé Gestion par internet conformément aux conditions d'utilisation fixées par la Banque dont j'ai/nous avons pris connaissance et par lesquelles j'accepte/nous acceptons d'être lié(s). Je reconnais/Nous reconnaissons que ma/notre première utilisation de ce service aura pour effet de confirmer que j'ai/nous avons lu, compris et accepté toutes les termes et conditions de Gestion par Internet qui régissent l'utilisation des services bancaires de la Banque par Internet.

7. QUESTIONNAIRE dit de DUE DILIGENCE

Les lois de la République de Vanuatu confèrent à la Banque des obligations relatives aux activités de blanchiment d'argent et au suivi des opérations effectuées sur les comptes.

Cette obligation est continue et doit continuer à être remplie une fois le compte ouvert. Ce questionnaire a également pour objectif de vous protéger et d'améliorer les services que la Banque vous fournit. Dans ce but, la Banque vous prie de bien vouloir répondre aux questions suivantes avant qu'elle soit en mesure de procéder à l'ouverture de votre compte, et de la tenir informée de tout changement survenu ou à venir affectant vos réponses à ces questions, au cours de votre relation avec la Banque.

ORIGINE DES FONDS Veuillez indiquer le ou les pays où les fonds ont été/seront générés.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
Précisez exactement comment les fonds qui seront déposés sur ce ou ces comptes à l'avenir seront générés.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
VERSEMENT DE FONDS Fréquence et montants prévus des versements.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
Devise dans laquelle les versements sont susceptibles d'être faits.	<hr/> <hr/>
Nom et lieu d'établissement de la Banque transférant les fonds et motif(s) du transfert à Vanuatu.	<hr/> <hr/> <hr/>
Quelle sera la méthode de versement de ces fonds? (Transfert télégraphique / Espèces / Chèque)	<hr/> <hr/>
RETRAIT / UTILISATION DES FONDS Avez-vous l'intention de retirer ou de transférer ces fonds à Vanuatu et à quelles fins comptez-vous les utiliser?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
Avez-vous l'intention de transférer des fonds hors de Vanuatu?	<hr/> <hr/>
Si vous avez l'intention de transférer des fonds hors de Vanuatu, veuillez indiquer le montant et la fréquence prévus de ces transferts.	<hr/> <hr/> <hr/>
Devise dans laquelle les fonds sont susceptibles d'être transférés.	<hr/> <hr/>
Destinataires(s) prévu(s) des fonds transférés.	<hr/> <hr/> <hr/>

NB : Si les explications fournies ci-dessus ne sont pas suffisamment précises, la Banque se réserve le droit de demander des informations complémentaires afin d'acquiescer ses obligations en vertu des lois de Vanuatu..

8. DECLARATION DU CLIENT

Veillez indiquer le ou les véritables propriétaires des avoirs qu'il est prévu de déposer à la Banque :

Nom(s) et Prénom(s)	Participation (%)	Adresse

Notez que les propriétaires véritables sont également tenus de remplir un formulaire de Contrôle d'Identité à 100 points.

1. Les sommes versées devant être créditées sur le ou les comptes mentionnés ci-dessous et/ou les avoirs devant être déposés auprès de la Banque ne proviennent pas ni ne sont le produit d'une activité criminelle, quelle qu'elle soit, de même que ces sommes et avoirs n'ont pas été obtenus en infraction aux lois de leur pays d'origine ou de tout autre pays concerné.
2. Après avoir recueilli les renseignements nécessaires auprès de chaque véritable propriétaire concerné, je suis/nous sommes convaincu(s) que les sommes devant être créditées sur le ou les comptes mentionnés ci-dessous et/ou les avoirs devant être déposés auprès de la Banque ne proviennent pas, ni ne sont le produit d'une activité criminelle, quelle qu'elle soit, et, de même, que ces sommes et avoirs n'ont pas été obtenus en infraction aux lois de leur pays d'origine ou de tout autre pays concerné.
3. La Banque nous a remis, ainsi qu'aux véritables propriétaires, un exemplaire des termes de la présente déclaration réglementaire et des documents ci-joints relatifs au(x) compte(s) visé(s) ci-dessus, et a tout particulièrement attiré l'attention du titulaire du compte et des véritables propriétaires sur la législation en vigueur au Vanuatu, et notamment sur la Loi relative aux Produits d'Activité Criminelle, Chapitre 284, la Loi relative à l'Assistance Réciproque en Matière d'Affaires Criminelles, Chapitre 285, la Loi relative aux Rapports sur les Transactions Financières, Chapitre 268, (laquelle je comprends / nous comprenons avoir pour objet, entre autres, d'empêcher le blanchiment du produit d'activités criminelles) telles que modifiées.
4. Je m'engage/Nous nous engageons à informer immédiatement la Banque de tout changement.
5. Je certifie/Nous certifions que toutes les informations fournies sont exactes.
6. Je comprends/Nous comprenons que la Banque a toute latitude pour rejeter cette demande.

Signature du Demandeur

Nom(s) et Prénom(s) du Demandeur

Date

Signature du Demandeur

Nom(s) et Prénom(s) du Demandeur

Date